		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	1 ^{er} septembre 2022

Présents : Alain MAZÉ, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Hugo LEFELLE, Pierre GROSJEAN,

Excusés : François DUMON, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Gilles GONTHIER

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

Modification du plan de financement du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du PETR Centre-Cher modifiés par Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 juin 2019 relative à la décision du PETR de porter les GALS du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon ;

Vu la délibération n°6 du comité Syndical du PETR Centre-Cher du 4 décembre 2019 approuvant le lancement du Projet Alimentaire Territorial ;

Vu la décision n°2 de la Présidente du PETR Centre-Cher en date du 06 mai 2020 validant le plan de financement pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial.

Considérant que le PAT est une démarche partenariale, à la fois stratégique et opérationnelle. Il vise à améliorer la structuration du système alimentaire territorial et son adaptation aux enjeux de transition écologique et de relocalisation : objectifs d'approvisionnement locaux dans la restauration collective (publique et privée), développement de l'emploi agricole, santé, culture et gastronomie, éducation au goût, accessibilité sociale à une alimentation saine et équilibrée.

Les orientations retenues en décembre 2019 par le Comité Syndical pour ce Projet Alimentaire Territorial sont les suivantes :

- Elaboration d'une cartographie du Système Alimentaire Territorial afin d'identifier l'ensemble des acteurs et comprendre leur et interactions ;
- Mise en place d'un Conseil Local de l'Alimentation (CLA), instance de concertation transversale, réunissant l'ensemble des acteurs et parties prenantes ;
- Réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire prospectif et partagé, basé sur les données, études et diagnostics préexistants ;
- Co-construction d'une stratégie alimentaire transversale ;
- Coordination, suivi, évaluation et pérennisation du programme d'actions qui en découle.

Le plan de financement validé en mai 2020 était le suivant :

Dépenses		Recettes / Cofinancements	
Frais salariaux	94 000,00 €	Autofinancement	35 020,00 €
Frais de structure	14 100,00 €	Etat / PNA	50 000,00 €
Etudes et diagnostics	30 000,00 €	Conseil Régional	45 000,00 €
AMO	30 000,00 €	FEADER	
Communication	7 000,00 €	GAL Pays de Bourges	33 810,00 €
		GAL Pays de Vierzon	11 270,00 €
Total	175 100,00 €	Total	175 100,00 €

Ce plan de financement a été modifié suite à l'optimisation des sources de financement et à la redéfinition de certains objectifs sur les deux premières années de lancement. Le nouveau plan proposé est donc le suivant :

Dépenses		Recettes / Cofinancements	
Frais salariaux	75 233,16 €	Autofinancement	2 373,20 €
Frais de structure	11 284,97 €	Etat / PNA	50 000,00 €
AMO	41 250,00 €	FEADER	
Sondage	17 160,00 €	GAL Pays de Bourges	71 196,10 €
		GAL Pays de Vierzon	21 358,83 €
Total	144 928,13 €	Total	144 928,13 €

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le nouveau plan de financement pour l'animation du PAT du PETR Centre-Cher (Pays de Bourges et Pays de Vierzon),
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document s'y afférant.


Fait à Bourges, le 8 septembre 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Affichage du
12 SEP. 2022 12 SEP. 2022
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the official text.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	1 ^{er} septembre 2022

Présents : Alain MAZÉ, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Hugo LEFELLE, Pierre GROSJEAN,

Excusés : François DUMON, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Gilles GONTHIER

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE est désigné secrétaire de séance.

- 2 -

Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L5211-10 ;

Vu la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 Juillet 2018 ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 30 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan » ;

1 Liste des projets à étudier par porteur :

- Commune de Méry-sur-Cher, redynamisation des services dans la ruralité avec la réhabilitation d'une friche commerciale à Méry-Sur-Cher,
- Commune de Saint-Martin-d'Auxigny, étude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Martin-d'Auxigny dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,
- Communauté de Communes FERCHER, études urbaines à Saint-Florent-Sur Cher,
- Commune des Aix d'Angillon, étude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg appelée « plan-guide » aux Aix d'Angillon,
- Syndicat Intercommunal Vallée de l'Yèvre (SIVY), le projet de parcours pédagogiques et ludiques, portant sur la découverte de la biodiversité et des enjeux environnementaux locaux,
- Commune de Nohant-en-Goût, la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nohant-en-Goût.

2 Présentation et analyse des projets

AXE B : Favoriser le mieux être social

Cadre de référence 21: Soutien au commerce de proximité

Maître d'Ouvrage : Commune de Méry-Sur-Cher

Projet : La redynamisation des services dans la ruralité avec la réhabilitation d'une friche commerciale à Méry-surCher

Projet identifié lors du Bilan à mi-parcours

Description: La commune souhaite réhabiliter un ancien bar-tabac restaurant fermé depuis plus de 15 ans afin d'installer un multiservice. Ce bâtiment ; situé entre l'école et la mairie, a une surface de 280 m². Les gérants, un jeune couple, proposera la vente de produits locaux, un coin repas et un service de salon de thé/café.

Commentaire/Analyse : L'étiquette énergétique du bâtiment passe de E à C (de 660 à 141,79 kWhEP/m²/an).

L'enveloppe restante de cette fiche était de 50 000€. Pour accompagner ce projet, le Conseil Régional a donné son accord pour transférer 50 000€ de l'enveloppe de l'Accueil extra-scolaire du Pays de Vierzon (CLSH de la CDC VSB) à la mesure commerce de proximité.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Vierzon Fiche action 21 100 000 € disponible au BE
La redynamisation des services dans la ruralité avec la réhabilitation d'une friche commerciale à Méry-sur-Cher	I	615 659,44€	498 000	HT	20%	100 000 €	0 € (solde à l'issue de la validation du dossier)

AXE C : Renforcer le maillage urbain et rural

Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

Maître d'Ouvrage : Commune de Saint-Martin-d'Auxigny

Projet : Etude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Martin-d'Auxigny dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

Projet identifié

Description: Dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", la commune souhaite réaliser une étude appelée plan-guide afin de hiérarchiser les projets à mener pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la commune: dynamisme et pérennité des activités de commerce et des services de proximité, remobilisation des locaux vacants, protection et valorisation de la biodiversité...

Commentaire/Analyse : L'Etat par le biais de la Banque des Territoires participe à hauteur de 40%.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 23-5 347 600 € disponible au BE
Etude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Martin-d'Auxigny dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »	I	40 500€	40 500€	HT	40%	16 200 €	331 400€ (solde à l'issue de la validation du dossier)

AXE C : Renforcer le maillage urbain et rural

Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes Fercher

Projet : Etudes urbaines à Saint-Florent-Sur Cher

Projet identifié lors du Bilan à mi-parcours

Description: Dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", la commune souhaite réaliser une étude afin d'appréhender l'aménagement et la revitalisation de son territoire de manière transversale, et disposer d'une stratégie globale de revitalisation. La feuille de route préconisée par le prestataire de l'étude devra permettre la signature d'une « opération de revitalisation du territoire » pour février 2023 au plus tard.

Commentaire/Analyse : L'Etat par le biais de la Banque des Territoires participe à hauteur de 40%.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 23-5 347 600 € disponible au BE
le cofinancement des études d'ingénierie des collectivités à Saint-Florent-Sur Cher	I	101 772€	101 772€	HT	40%	40 700 €	290 700€ (solde à l'issue de la validation du dossier)

AXE C : Renforcer le maillage urbain et rural**Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs**Maître d'Ouvrage : Commune des Aix d'Angillon**Projet** : Etude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg appelée « plan-guide » aux Aix d'Angillon

Projet identifié

Description: Dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", la commune souhaite réaliser une étude appelée plan-guide afin de hiérarchiser les projets à mener pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la commune: dynamisme et pérennité des activités de commerce et des services de proximité, remobilisation des locaux vacants, protection et valorisation de la biodiversité...**Commentaire/Analyse** : L'Etat par le biais de la Banque des Territoires participe à hauteur de 40%.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 23-5 347 600 € disponible au BE
Etude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg appelée « plan-guide » aux Aix d'Angillon	I	51 500€	51 500€	HT	40%	20 600 €	270 100€ (solde à l'issue de la validation du dossier)

AXE D : Action transversale : stratégie régionale biodiversité**Cadre de référence 31: Trame Verte et Bleue – Etudes et aménagements**Maître d'Ouvrage : Syndicat Intercommunal Vallée de l'Yèvre (SIVY)**Projet** : le projet de parcours pédagogiques et ludiques, portant sur la découverte de la biodiversité et des enjeux environnementaux locaux

Projet non identifié

Description: Le SIVY souhaite sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques par le biais de développement de parcours pédagogiques. Il s'agit notamment de permettre la découverte des paysages, de la biodiversité, et du fonctionnement des milieux locaux, à travers la mise en place de parcours équipés de supports ludiques, réalisés selon une philosophie de sobriété technique et économique, en créant des synergies entre acteurs locaux.**Commentaire/Analyse** : La demande de financement concerne la création et la première installation, le projet ayant vocation à être ensuite déployé sur tout le territoire selon un programme pluriannuel.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Vierzon Fiche action 31 € disponible au BE
le projet de parcours pédagogiques et ludiques, portant sur la découverte de la biodiversité et des enjeux environnementaux locaux	I	24 054€	24 054€	TTC	50%	12 000 €	€ (solde à l'issue de la validation du dossier)

AXE E : Action transversale : Plan Climat Energie Régional**Cadre de référence 35: Plan isolation des bâtiments publics et associatifs**Maître d'Ouvrage : Commune de Nohant-en-Goût**Projet** : la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nohant-en-Goût

Projet identifié

Description: La commune souhaite rénover sa salle des fêtes afin de réduire les coûts du chauffage et de permettre un meilleur accueil des administrés lors des locations.

Commentaire/Analyse : Le bâtiment avait une étiquette E, 297 KWh/m²/an et E pour le rejet de GES avec 25 KgeqCO₂. Le scénario de base retenu permet à la commune de répondre à la cible énergétique du CRST : étiquette C soit 135 KWh/m²/an et 5 KgeqCO₂.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	Pays de Bourges Fiche action 35 344 300€ disponible au BE
la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nohant-en-Goût	I	93 698,67€	55 038,17€	HT	50%	28 200 €	316 100€ (solde à l'issue de la validation du dossier)

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de valider le soutien au projet « La redynamisation des services dans la ruralité avec la réhabilitation d'une friche commerciale à Méry-sur-Cher », présenté par la commune de Méry-Sur-Cher, au titre du Cadre de référence 21: Soutien au commerce de proximité du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 100 000 euros et de valider l'utilisation de l'enveloppe fongible à hauteur de 50 000 euros ;
- de valider le soutien au projet « : Etude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Martin-d'Auxigny dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » », présenté par la commune Saint-Martin-d'Auxigny, au titre du Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 16 200 euros.
- de valider le soutien au projet « le cofinancement des études d'ingénierie des collectivités à Saint-Florent-Sur-Cher », présenté par la Communauté de Communes Fercher, au titre du Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 40 700 euros.
- de valider le soutien au projet « étude globale d'aménagement et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg appelée « plan-guide » aux Aix d'Angillon », présenté par la Commune des Aix d'Angillon, au titre du Cadre de référence 23-5: Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 20 600 euros.
- de valider le soutien au projet « le projet de parcours pédagogiques et ludiques, portant sur la découverte de la biodiversité et des enjeux environnementaux locaux », présenté par le Syndicat Intercommunal Vallée de l'Yèvre (SIVY), au titre du Cadre de référence 31- Trame Verte et Bleue – Etudes et aménagements du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 12 000 euros.
- de valider le soutien au projet « la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nohant-en-Goût » présenté par la Commune de Nohant-en-Goût au titre du Cadre de référence 35-: Plan isolation des bâtiments publics et associatifs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 28 200 euros.

Fait à Bourges, le 8 septembre 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Affichage du

12 SEP. 2022

12 SEP. 2022


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS




Le Président,

Alain MAZÉ
Alain MAZÉ

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

		REPUBLIQUE FRANCAISE		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL		
		BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER ----- SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022 à 18h00 Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges		
Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Excusés	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	9	0	8	1 ^{er} septembre 2022

Présents : Alain MAZÉ, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jili GAUCHER, Hugo LEFELLE, Pierre GROSJEAN,

Excusés : François DUMON, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Gilles GONTHIER

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE est désigné secrétaire de séance.

- 3 -

Demande de Subvention à la CAF pour l'animation du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du Cher

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du PETR Centre-Cher modifiés par Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 30 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération n°14 du comité Syndical du PETR Centre-Cher du 17 novembre 2020, approuvant le lancement du Contrat Local de Santé ;

Considérant que le diagnostic du Contrat Local de Santé a mis l'accent sur les forts besoins du territoire en matière de soutien à la parentalité : fréquentes situations d'isolement exprimées par les parents (Être guidé dans les gestes du quotidien, répit parental, échanges entre parents, soutien dans leur rôle parental, ...) et plus particulièrement au sein des familles monoparentales (41% des ménages avec un enfant sont des familles monoparentales à l'échelle du PETR) et d'un faible taux de préparation à l'accouchement (31,9% contre 39% à l'échelle régionale) et seulement 58,5% des femmes ont réalisées les 3 échographies recommandées (58,5% contre 69,6% à l'échelle régionale).

Aux regards de ces éléments, une fiche action dédiée sera proposée dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) sous l'axe stratégique « Naître, grandir, vieillir sur notre territoire : Améliorer les parcours santé des populations vulnérables ». Elle sera intitulée « Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé à destination des familles » avec pour objectifs : Informer pour améliorer le parcours de soins en période périnatale, Sensibiliser sur le parcours périnatal « la santé de la mère et du nouveau-né », Renforcer les compétences parentales, Soutenir les démarches engagées sur le territoire.

Dans ce contexte, la Caisse d'Allocation Familiale du Cher a émis l'idée que le PETR, dans le cadre de la mise en œuvre du CLS, puisse contribuer à l'animation du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Ce dernier a été initié en 1999 suite à la conférence nationale sur la famille de 1998. Depuis décembre 2007, la caisse d'Allocations familiales et le Conseil Départemental du Cher coordonnent le REAAP dans le département du Cher, avec l'objectif de :

- Soutenir toutes les familles dans l'exercice de leur rôle parental.
- Rompre l'isolement des parents en favorisant des initiatives permettant rencontres, échanges et partages d'expériences.
- Valoriser et conforter prioritairement les savoir-faire des parents
- Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs qui contribuent à ces initiatives, afin de permettre une meilleure circulation des informations.

Concrètement, il s'agirait pour l'animatrice CLS de venir en appui à l'animation des 4 comités territoriaux couvrant le territoire du PETR Centre Cher sur la thématique périnatalité. Pour le PETR, cette participation permettrait de répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic, de participer à la dynamique locale avec le partage d'expériences et savoir-faire avec les autres acteurs et d'avoir accès à des outils d'animation partagés.

Enfin, la participation à l'animation du REAAP peut faire l'objet d'une subvention de 6000 € par an. Pour la période de septembre 2022 à décembre 2022 (4/12), cela représenterait une subvention de 2000 €.

Monsieur Pierre GROSJEAN rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

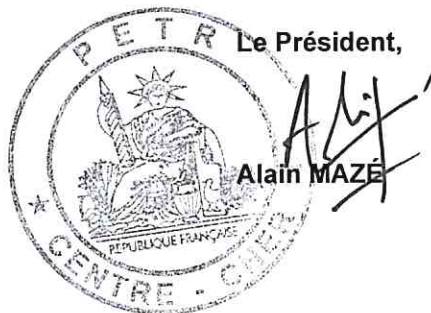
**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la demande de subvention de 2000 € au titre de la Mission de référent parentalité sur la thématique périnatalité auprès de la CAF du Cher,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande de subvention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 8 septembre 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Affichage du
12 SEP. 2022 **12 SEP. 2022**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.